

Aulnay sous-bois 17 juin 2020

Nos réf : MA/SC/2020/06-36

Objet : Décrochage scolaire

Monsieur Le Président,

Notre département doit se donner les moyens de mener une politique ambitieuse en faveur de la réussite scolaire de notre jeunesse, elle doit montrer davantage qu'elle est une réelle priorité et plus particulièrement dans nos quartiers où le décrochage scolaire est un phénomène bien ancré.

Comme vous l'avez rappelé lors de la séance du conseil départemental d'avril 2020, nous devons nous ressaisir de cette question plus prégnante aujourd'hui qu'elle ne l'a été par le passé. Nos efforts doivent se concentrer sur cette période post-confinement.

Le creusement des inégalités sociales va très certainement renforcer l'exclusion de certains élèves de nos dispositifs essentiels au maintien de l'égalité des chances pour chacun des élèves de notre département.

Les collectivités locales ont la responsabilité d'anticiper la recrudescence plus que probable, du décrochage scolaire dans nos établissements.

Dans cet optique, le gouvernement a présenté le dispositif « vacances apprenantes ». Il permettra, entre autre, à des enfants identifiés comme décrocheurs de renforcer leurs apprentissages et remobiliser les savoirs fondamentaux.

Ce dispositif se matérialisera notamment, par l'ouverture d'établissements pendant les vacances estivales pour des activités de soutien scolaire mais également, des activités culturelles et sportives.

Le ministre de l'Education Nationale a indiqué vouloir privilégier les collèges situés dans les quartiers prioritaires. Ce dispositif sera doté d'un budget de 200 millions d'euros, avec pour objectif de toucher 400 000 élèves. Notre département présente les critères pour être éligible à ce dispositif.

Comme vous le savez, la ville d'Aulnay-sous-Bois, comprend plusieurs quartiers prioritaires, c'est la raison pour laquelle, je souhaiterai que la commune d'Aulnay-sous-Bois, s'inscrive dans ce dispositif.

Aussi, je vous saurai gré de bien vouloir envisager, en relation avec le directeur académique des services de l'Education nationale, l'intégration dans ce dispositif, des collèges : Victor Hugo, Claude Debussy, Pablo Neruda, Christine de Pisan, Gérard Philippe, Simone Veil, Le Parc

Je sais pouvoir compter sur vos engagements en faveur de l'Education et de notre jeunesse et suis disposé à vous rencontrer pour évoquer les modalités d'une intervention coordonnée avec les services de l'Etat.

Je vous prie de croire, Monsieur Le président, en l'expression de ma considération distinguée.

Mohamed AYYADI
Conseiller départemental